

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2018
Rapporteur :
Madame Marie-Laure LE MEUR**

N° 47

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme local de l'habitat 2011-2018
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale à la Fondation Massé-
Trévidy pour l'année 2018**

Afin de mener à bien sa politique de l'habitat, Quimper Bretagne Occidentale s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours. Ces partenariats renforcés, notamment avec la Fondation Massé Trévidy, sont déclinés par voie de conventions, et donnent lieu au versement de subventions annuelles.

Dans le cadre du partenariat entre l'agglomération et la Fondation Massé Trévidy, deux conventions triennales ont été signées en 2016 pour le CPHJ d'une part et le foyer des jeunes travailleurs d'autre part.

Subvention à la Fondation Massé-Trévidy pour le CPHJ (Comité pour l'habitat des jeunes) pour l'année 2018

Depuis 2005, la collectivité soutient par convention pluriannuelle la Fondation Massé-Trévidy au titre de son service CPHJ (Comité pour l'habitat des jeunes). Cette structure œuvre afin d'offrir des réponses aux ménages rencontrant des difficultés pour se loger sur le territoire. Le CPHJ regroupe deux activités : un service d'accueil, information et orientation, et un SIVS (Service immobilier à vocation sociale).

Le service accueil, information et orientation offre des permanences quotidiennes à destination des 18-30 ans de Quimper Bretagne Occidentale et du pays fouesnantais : information sur la recherche de logement, droits et devoirs du locataire, aides financières (Locapass...), aides au logement, orientation vers les structures d'hébergement adaptées (FJT, hôtel social, etc.). Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 18 000 euros pour l'année 2018.

D'autre part, le SIVS, dispositif de médiation locative (mandats de gestion, sous-location, baux glissants) a pour mission de loger des ménages qui rencontrent des difficultés d'accès au logement, ou reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable) tout en apportant des garanties aux propriétaires (paiement du loyer par le SIVS, accompagnement des locataires, entretien des logements ainsi que leur éventuelle remise en état). Environ 160 logements à l'échelle de la Cornouaille dont 142 sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale sont gérés par le SIVS. La convention signée pour la période 2016-2018 reconduit le principe de participation financière de l'agglomération à ce service, à hauteur de 100 euros par logement et par an, tout en plafonnant la subvention à 13 000 euros.

Subvention à la Fondation Massé-Trévidy pour son FJT (Foyer de jeunes travailleurs) pour l'année 2018

Selon les modalités de la convention triennale 2016-2018, la Fondation, s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. En soutien à la mise en œuvre de ce partenariat, Quimper Bretagne Occidentale verse une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 euros. La capacité d'accueil du FJT est déclinée comme suit :

- 55 places en collectif en centre-ville de Quimper,
- 16 places en diffus en ville de Quimper,
- 14 places sur l'antenne d'Ergué-Gabéric.

Soit 85 places gérées par le FJT pour lesquelles Quimper Bretagne Occidentale propose de reconduire la subvention d'un montant de 18 700 euros. Ce montant est identique à celui versé les années précédentes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser les subventions suivantes pour l'année 2018 :

31 000 euros pour le CPHJ,
18 700 euros pour le fonctionnement du FJT,

soit un total de 49 700 euros de participations financières de Quimper Bretagne Occidentale versées à la Fondation Massé Trévidy au titre de l'exercice 2018.